



## Apprentissage en Pharmacie 3 (FORAP3)

<b>Code du module</b>	FORAP3
<b>Unité capitalisable</b>	Vente spécialisée et marketing (VESPE)
<b>Méthodes d'évaluations fixés</b>	1
<b>Métier / Profession</b>	Assistant en pharmacie
<b>Diplôme / Certificat</b>	Diplôme d'aptitude professionnelle
<b>Méthodes d'évaluation</b>	Commande, Entretien professionnel, Portfolio

### Grille d'évaluation du module en entreprise

1	<p>L'apprenti est capable de <b>gérer correctement une commande.</b></p> <p><b>Sélective</b></p>
	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'apprenti connaît les dispositions internes pour la préparation d'une commande.</li><li>• L'apprenti gère la commande dans les conditions internes en vigueur au sein de l'entreprise.</li><li>• L'apprenti se sert des différents outils de communication (fax, Internet, téléphone).</li></ul>
	<p>Socles</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'apprenti connaît globalement les dispositions internes.</li><li>• L'apprenti a correctement géré la commande.</li><li>• L'apprenti s'est correctement servi des outils de la communication moderne dans des circonstances quotidiennes.</li></ul>

2

**L'apprenti est capable d'effectuer une vente avec conseil sous guidance.**

**Obligatoire**

#### Indicateurs

- L'apprenti prend connaissance du souhait du client.
- L'apprenti conseille correctement le client.
- L'apprenti accomplit intégralement toutes les étapes de la vente.
- L'apprenti exécute correctement l'ordonnance médicale.
- L'apprenti explique globalement les particularités et la manipulation des produits traités au cours théoriques à l'école.
- L'apprenti attribue les produits à leur indication thérapeutique.
- L'apprenti respecte les règles de la discrétion.

#### Socles

- L'apprenti a correctement pris connaissance du souhait du client.
- L'apprenti a dispensé des conseils adaptés aux besoins du client.
- L'apprenti a correctement accompli les étapes requises pour la vente.
- L'apprenti a tenu compte des dispositions légales.
- L'apprenti a respecté les étapes requises pour l'exécution correcte de l'ordonnance médicale.
- L'apprenti a correctement expliqué les principales particularités des produits les plus courants.
- L'apprenti a correctement manipulé la majorité des principaux produits.
- L'apprenti a correctement attribué la majorité des principaux produits à leur indication thérapeutique.
- L'apprenti a respecté les règles de la discrétion.

3

**L'apprenti est capable de rechercher des informations à propos des classes pharmacothérapeutiques des médicaments.**

**Obligatoire**

#### Indicateurs

L'apprenti recherche des informations à propos des classes pharmacothérapeutiques des médicaments.

#### Socles

- Les informations recherchées sont dans l'ensemble correctes.

4

**L'apprenti est capable de réaliser une préparation magistrale simple.**

**Sélective**

#### Indicateurs

- L'apprenti réalise une préparation magistrale simple.
- L'apprenti rédige correctement l'étiquette de la préparation magistrale.
- L'apprenti se renseigne à propos de l'indication thérapeutique de la préparation magistrale.
- L'apprenti travaille d'une manière soignée et responsable.

#### Socles

- L'apprenti a apprécié l'applicabilité de la préparation magistrale sous guidance.
- L'apprenti s'est appliqué à effectuer la préparation magistrale selon les règles de l'art.
- L'apprenti a correctement rédigé l'étiquetage la préparation magistrale.
- Les informations recherchées à propos de l'indication thérapeutique de la préparation magistrale ont été correctes.
- L'apprenti a respecté les mesures concernant l'hygiène.

5

**L'apprenti est capable de préparer correctement les médicaments.**

**Obligatoire**

#### Indicateurs

- L'apprenti prépare correctement les médicaments.

#### Socles

- L'apprenti a correctement préparé les médicaments.

6

L'apprenti est capable de gérer les informations internes ainsi que l'entretien de vente avec la discrétion de rigueur.

Sélective

Sociale et personnelle

Indicateurs

- L'apprenti connaît et respecte les règles de la discrétion et du secret professionnel.

Socles

- L'apprenti a respecté les règles de la discrétion et du secret professionnel.

7

L'apprenti est capable de documenter ses expériences d'apprentissage.

Obligatoire

Sociale et personnelle

Indicateurs

- L'apprenti alimente régulièrement le carnet d'apprentissage.

Socles

- L'apprenti a régulièrement alimenté le carnet d'apprentissage.
- L'apprenti a veillé à ce que les données soient complètes.

Nombre de compétences sélectives à évaluer: 1/3

Nombre de compétences obligatoires à évaluer: 4